



## Levée du préavis de grève sur les conditions de travail des salariés contribuant aux éditions ICI



Quand la direction perd toute crédibilité

Le 10 mars 2026, la CGT a déposé un préavis de grève relatif aux conditions de travail des salariés contribuant aux éditions ICI.

La forte mobilisation unitaire du service des TEVA, fortement impacté négativement par une évolution de l'organisation de ses activités liées aux éditions ICI depuis 2024 a permis de remettre sur la table une attente légitime pour de nombreux personnels, non prise en compte à ce jour.

Malgré une argumentation sans faille de la part de la CGT pour démontrer la faisabilité d'un passage d'une organisation de travail à 35h sur 4 jour, sans conséquences financières pour l'entreprise, la direction régionale est restée sourde à notre demande.

Les conséquences regrettables qui ont pu se manifester sur l'antenne d'Alsace durant cette grève sont uniquement dû à l'attitude déloyale allant jusqu'au chantage de la direction régionale.

Cet épisode va laisser beaucoup de frustration et de colère pour les personnels concernés qui ne comprennent toujours pas pourquoi cette dernière les entraîne vers des conditions de travail dégradées qui pourraient se transformer à court ou moyen terme en Risques Psychosociaux.

La CGT tient encore à remercier tous les salariés, et ils sont nombreux, qui ont apporté leur soutien à cette action et les assure de sa présence inconditionnelle à leurs côtés pour les prochains combats à mener.

Nicolas Libes  
DS CGT Antenne Alsace

Strasbourg, le 27 mars 2026